

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

LOZERE

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

<u>16</u>	<u>19</u>	<u>16</u>
-----------	-----------	-----------

**Date de la convocation**

08 décembre 2008

**Date d'affichage**

17 décembre 2008

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BELVEZET**

Séance du 12 décembre 2008

L'an deux mille huit

et le 12 décembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL Nicole, MMrs COUSTES-CHAPDANIEL Jean Claude, MERIC Pascal.  
Excusés : MMrs BOULAT Olivier, DELORD Paul, ROUVIERE Francis

M MERIC a été élu secrétaire

**Objet de la Délibération**

Concours du Receveur Municipal

Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**Décide :**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M MOHIN Robert, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 Euros

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Alain VEYRUNES

